

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Règlement graphique



1/5000

4.2

- Emplacement réservé
- 1 Création de stationnement - 677m² - commune
- 2 Élargissement de voie - 207m² - commune
- 3 Élargissement de carrefour - 89m² - commune
- 4 Création de voirie, aménagement de carrefour et espace vert - 2420m² - commune
- Espace Boisé Classé à créer ou à protéger
- Haie identifiée au titre de la Loi Paysage (L151-19)
- Arbre remarquable protégé au titre de la Loi Paysage (L151-19)
- Batiments en zone agricole admettant un changement de destination
- Haie identifiée au titre de la Loi Paysage (L151-19)

Zones urbaines

- UB Zone urbaine représentant le centre ancien
- UC Zone urbaine de densité plus faible

Zones à urbaniser

- 1AU Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- 2AU Zone non équipée destinée à être urbanisée à long terme

Zones agricoles

- A Zone agricole
- Ah Secteur urbanisé en zone agricole

Zones naturelles ou forestières

- N Zone naturelle ou forestière
- Nc Secteur identifiant la carrière
- Nd Secteur identifiant le centre de stockage, de tri et d'élimination des déchets

